

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Tailleur - ouvrier qualifié / tailleuse - ouvrière qualifiée		Code fonction 6.17.005	
2. But de la fonction Réparer, transformer, retoucher, couper, confectionner et repasser toute pièce d'habillement propres au milieu de travail. Assumer le contrôle et la responsabilité de son propre travail.			
3. Description de la fonction Le/la titulaire travaille au sein d'une hiérarchie structurée; il/elle est à même d'effectuer les tâches spécifiques à son milieu de travail. Il/elle dispose, pour accomplir son travail, d'instructions écrites, verbales, d'esquisses, de patrons ou d'autres sources d'informations. Il/elle peut, en tout temps, recourir à la hiérarchie. La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'essayage, la réparation, la transformation, le retouchage, le marquage et le repassage de vêtements divers; - la prise de mesures, la coupe, l'assemblage et la couture à la main ou à la machine de toutes pièces d'habillement; - le stockage, le tri et le magasinage des vêtements de travail ou autres; - la réception et le contrôle des effets d'habillement provenant de l'extérieur; - l'établissement de fiches de travail; - l'exécution de tâches annexes propres au milieu de travail. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	E	C	E	Cl. max. 09
Points	22	7	26	11	25	Total 91